

MARCHÉS		SEIGLE.		
RÉGULATEURS.		SEIGLE.		
	Quantités vendues.	Prix moyen. Fr. c.	Quantités vendues.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon ,	410	11 63	19	7 24
Anvers ,	129	16 02	123	8 31
Bruges ,	630	14 24	167	8 38
Bruxelles ,	1,140	15 52	180	8 84
Gand ,	1,280	14 08	290	8 65
Hasselt ,	218	14 22	1,310	9 22
Liège ,	»	13 95	»	9 10
Louvain ,	2,894	15 35	705	8 48
Namur ,	331	15 49	240	8 07
Mons ,	580	14 96	334	7 31
<b>Totaux .</b>	<b>7,612</b>		<b>3,368</b>	
<b>Prix moyen . .</b>		<b>14 83</b>		<b>8 64</b>

Vu et arrêté par nous ministre de l'intérieur,  
DE THEUX.

*Nota.* Il résulte du prix moyen tiré ci-dessus que les droits d'entrée du froment et du seigle sont, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, savoir :

Froment, fr. 75-00 les 1,000 kil.  
Seigle , 37-50 idem.

646. — 26 SEPTEMBRE 1835. — *Loi concernant la transaction avec les concessionnaires de la canalisation de la Sambre*.<sup>1</sup> — (B. offic., n. LII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Les fonds nécessaires pour l'exécu-

<sup>1</sup> Présentation à la Chambre des Représentans, par le ministre de l'intérieur, le 1<sup>er</sup> mai. (*Monit.* du 2 mai.) — Renvoi à une Commission, le 9 mai. (*Monit.* du 10.) — Rapport par M. Fallon, le 31 août. (*Monit.* des 2 et 5 septembre.) — Discussion et adoption, le 14 septembre, par 48 voix contre 1. (*Monit.* du 16.) — Rapport par M. Engler, le 18 septembre. (*Monit.* du 19.) — Discussion les 19 et 22 septembre, et adoption à cette dernière séance par 30 voix contre 1. (*Monit.* des 21 et 24 sept.)

<sup>2</sup> Présentation d'un premier projet, par le ministre de la justice, le 6 octobre 1831. (*Monit.* de ce jour.) — Rapport par M. Fallon, le 23 février 1833. (*Monit.* du 5 mars.) — Discussion à la Chambre des Représentans, les 17, 18, 19, 20, 21, 23 et 24 mars. — Dans cette dernière séance, adoption par 50 voix contre 11. — Rapport au Sénat par M. De Baré de Comogne, le 29 mars 1833. (*Monit.* du 1<sup>er</sup> avril.) — Discussion les 19, 20, 21 et 22 avril. — Dans cette dernière séance, adoption de la loi amendée, par 18 voix contre 10. — Présentation d'un nouveau projet à la Chambre des Représentans, par le ministre de la justice le 27 novembre 1833. (*Monit.* du 2 décembre 1833.) — Rapport par M. Fallon, le 24 août 1835. (*Monit.* du 29 août.) — Discussion les 2 et 3 septembre. — Adoption dans cette dernière séance à l'unanimité des 52 membres présens. (*Monit.* des 3, 4 et 5 septembre.) — Envoi au Sénat, le 4 septembre. — Rapport par

tion de la transaction avenue entre les concessionnaires de la canalisation de la Sambre et le département de l'intérieur, le 15 avril de la présente année, seront mis à la disposition de ce département.

2. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit de 1,490,000 francs, pour paiement à faire aux concessionnaires de la Sambre, conformément au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'art. 10 de cette transaction.

3. Il pourra être émis des bons du trésor à concurrence de ladite somme de 1,490,000 fr., s'il n'est fourni d'autres ressources avant l'échéance du terme de paiement fixé dans la transaction.

4. Le Gouvernement est autorisé à aliéner toutes les parcelles de terre, prairies ou autres terrains compris dans la rétrocession du canal, dont la conservation dans les mains du domaine n'est pas nécessaire à son exploitation.

5. Quelles que soient les stipulations que renferme ladite transaction, ainsi que le contrat signé, le 3 août suivant, entre le ministre de l'intérieur et la société générale pour favoriser l'industrie, relativement à la dette des concessionnaires, dont le Gouvernement belge se charge envers elle, il ne pourra en être inféré aucune induction, reconnaissance ou exception préjudiciables à l'exercice actuel des droits, actions et prétentions du Gouvernement envers cette société, de quelque chef que ce soit.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre de l'intérieur,  
DE THEUX.

647. — 27 SEPTEMBRE 1835. — *Loi sur la naturalisation*.<sup>2</sup> — (Bull. off., n. LII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les